

Le Maire de la Commune de NANTIAT

Vu le Code de la route ;

Vu le Code de la voirie routière ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et autoroutes modifié par les arrêtés subséquents ;

Vu l'arrêté du 7 juin 1977 modifié par les arrêtés subséquents relatifs à l'approbation de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière ;

Vu la demande de l'Association « Les Joyeux Galopins » reçue le 20 juin 2018, suite à l'annulation de la précédente demande du 22 mai 2018 ;

Considérant l'organisation d'un Vide grenier qui aura lieu sur la route communale André Virondeau, devant le gymnase « LE DAC » sur la commune de Nantiat, il convient d'interdire le passage des véhicules sur cette partie de voie, pour assurer la sécurité publique.

ARRETE

Article 1 – A l'occasion du Vide grenier qui aura lieu devant le gymnase « LE DAC », la circulation sera fermée pour la journée du **dimanche 22 juillet 2018, de 5h à 20h** sur une partie de la voie communale André Virondeau (rond point « Peu de Chaudade » jusqu'au rond point de la rue du Stade).

Article 2 – Les véhicules devant se rendre à la Maison de Retraite venant de la rue du Stade et ceux descendant la rue venant de la Maison de Retraite, ont interdiction de tourner dans cette partie de la Rue André Virondeau (le long du Gymnase).

Les véhicules devront emprunter l'Avenue des Pins et la Rue de la Querelle pour se rendre à la Maison de Retraite et inversement.

Article 3 – Des panneaux de signalisation seront mis en place, surveillés, entretenus et déposés par les soins de l'Association « Les Joyeux Galopins ».

Article 4 – Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- A l'intéressée, présidente de l'Association,
- Monsieur le Responsable de la Maison du Département - antenne de Nieul,
- Monsieur le commandant de la Gendarmerie de Bellac,
- Monsieur le Président du SDIS 87,
- Monsieur le responsable du SAMU/SMUR de Limoges

Fait à NANTIAT le 02 juillet 2018

**Le MAIRE,
Daniel PERROT**

